



17.15 Cahier des charges du responsable Antidopage

18.04.2018 / CC

1. Description de la fonction

Responsable de la mise en oeuvre des règlements Antidopage de la Suisse et de WADA

2. Organe d'élection

Le responsable Antidopage est élu par l'assemblée des délégués en tant que membre du comité central (CC)

3. Intégration organisationnelle

- Subordination:
Le ressort Antidopage dépend du président central
- Remplacement:
Le ressort Antidopage est remplacé par un membre du CC

4. Objectif de la fonction

- Coordination et mise en oeuvre des règlements (WADA) avec l'Atidopage Suisse
- Coordination et mise en oeuvre des règlements (WADA) avec tous les cadres
- Surveillance et observation du pool de contrôle national (NTP)
- Surveillance et observation du « Where-About » Suisse
- Personne de contact pour des questions liées au dopage / Antidopage

5. Tâches diverses

- Expédition de documents aux fonctionnaires, associations régionales et aux clubs

6. Habilitations / compétences

- Superviser des réunions et négociations dans le sens du cahier des charges

7. Entrée en vigueur

Le cahier des charges entre en vigueur après approbation du CC

8. Copies

Détenteur du poste
Comité central